



à Besançon
des logements étudiants
tout confort à proximité du centre ville

Résidence *Le Portail*
6, rue Roy
25000 Besançon

www.leportaillogimea.wordpress.com

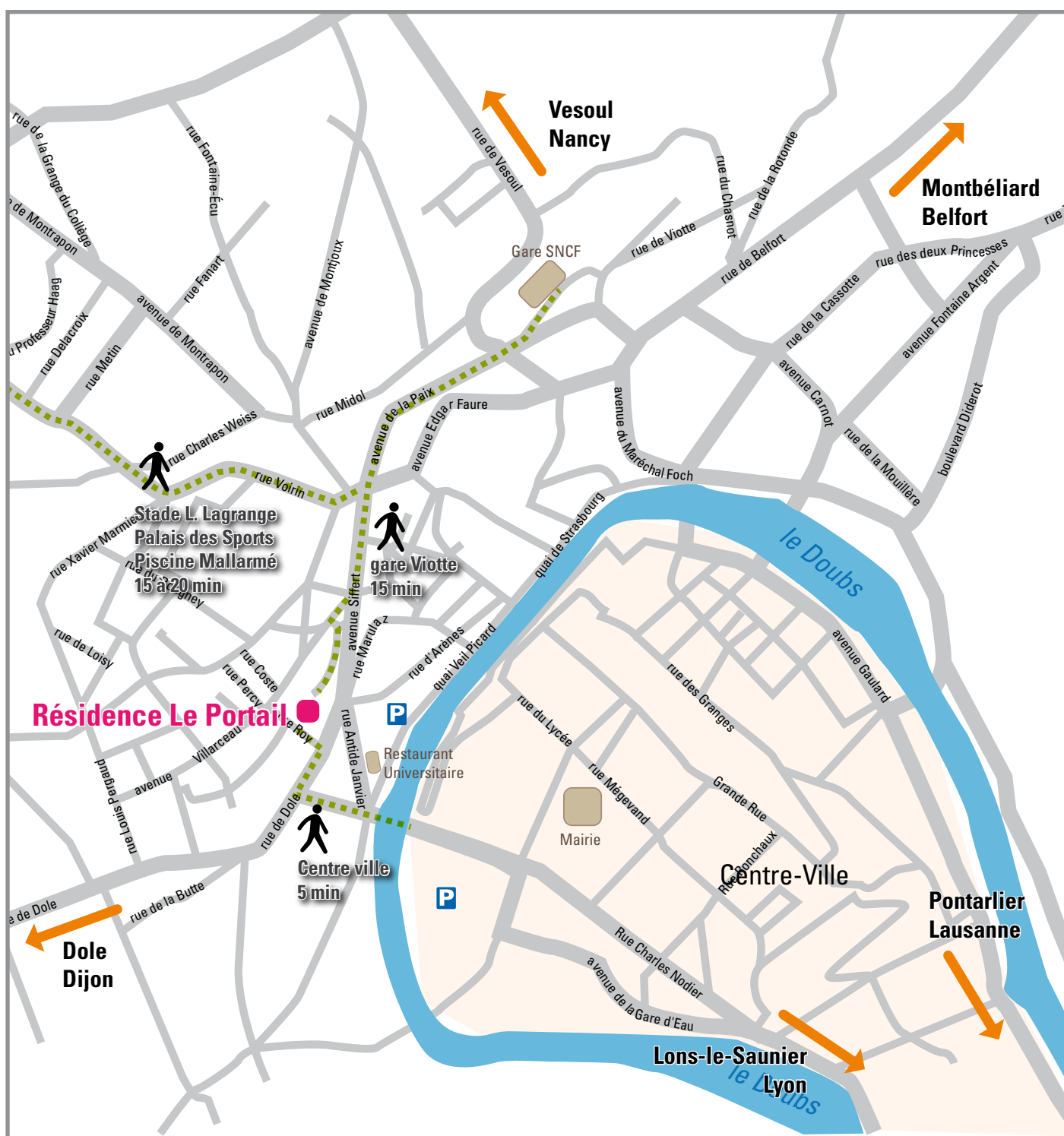


PLAN D'ACCÈS

Immeuble Le Portail - 6 rue Roy - Besançon

Arrêts de bus et tramway à proximité : tramway n° 1 ou 2 - Ligne directe (l'UFR Médecine - Minjoz)
n° 3 - Ligne directe (Campus La Bouloie)
n° 4-10-15-22

Proche de la gare Viotte





Madame, Monsieur,

À proximité de ses Instituts de Formation (50 m à pied avec chemin privatif) à deux pas du lycée Jules Haag, et proche du Centre Ville (10 mn à pied), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs a construit un programme de logements pour étudiants.

Ces appartements dont la gestion a été confiée à l'association LOGIMEA, sont situés 6, rue Roy, à BESANCON, dans un environnement protégé et de qualité.

Afin de répondre à votre demande d'informations, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants :

- > Descriptif du Programme
- > Demande de réservation
- > Plan du site

Édith DOTAL PITTET est à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.
(tél. 03 81 25 25 25, ou ligne directe 03 81 25 27 57)

Pour réserver votre appartement, merci de nous retourner rapidement la demande de réservation **accompagnée d'un chèque de 50 €** correspondant à votre adhésion à LOGIMEA, les appartements ne pouvant être loués qu'aux membres de l'association.

Dans l'attente de vous accueillir, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

La Directrice

Delphine TEMPESTA

DESCRIPTIF

70 logements meublés répartis de la façon suivante :

- 60 logements individuels (dont 2 pour handicapés)
- 10 logements en colocation avec 2 chambres indépendantes

SURFACES HABITABLES

Logements individuels : de 22,48 m² à 24,95 m²
Logements pour handicapés : 30,52 m²
Logements en colocation : 30,08 m² au total

POUR VOTRE CONFORT

DANS VOTRE LOGEMENT :

- Kitchenette avec 2 plaques électriques • 1 réfrigérateur • 1 évier
- 1 meuble sous évier • Éléments de vaisselle • 1 tablette de cuisine • 1 tabouret • 1 lit de 90x190 • Matelas • 1 table de chevet • 1 bureau • Étagères de bureau • 1 placard (penderie - étagères) • Salle de bain • Cabine de douche • 1 lavabo • Toilettes

DANS LA RÉSIDENCE :

- Cave indépendante par logement • Boîte à lettres indépendante • Local cycles fermé • Foyer

PRATIQUE

La maintenance technique de votre logement est assurée par nos services.

REDEVANCE

Le prix du logement est une redevance forfaitaire, payable mensuellement, comprenant l'ensemble du loyer et des charges.

Sont compris dans les charges : une provision pour les consommations d'électricité et eau, les impôts locaux, l'assurance du logement, la mise à disposition du système WIFI installé par Orange permettant l'accès à Internet, et diverses taxes.

MONTANT DE LA REDEVANCE MENSUELLE :

- de 460 à 488 €, en fonction de la surface, pour un logement individuel*
- 317 € par étudiant pour un logement en colocation*

La redevance est revue chaque 1^{er} juillet sur la base de l'évolution de l'indice de référence du loyer.

PARKING

- Emplacements couverts : 18,50 € par mois
- Emplacements en surface : 8,00 € par mois





DÉPÔT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie d'un montant égal à un mois de redevance hors charges est demandé lors de la constitution du dossier.

En exemple, pour un logement individuel d'une surface de 23,22 m², le dépôt de garantie sera de 230 € (au 01/07/20).

AIDE AU LOGEMENT

Les logements sont conventionnés à l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Cette aide est calculée par la Caisse d'Allocations Familiales, en fonction des revenus de l'étudiant.

Exemple :

Montant versé pour un logement de 23,22 m² de surface habitable :

Montant de la redevance : 460 €

APL estimative : 145 € pour un étudiant non boursier

191 € pour un étudiant boursier

DURÉE DE LOCATION ET MODALITÉ DE RÉSERVATION

La durée du contrat est de 12 mois (avec possibilité de résiliation avec un mois de préavis). Si le contrat est reconduit pour l'année suivante et que le logement n'est pas occupé en juillet et août, les charges ne seront pas facturées sur ces 2 mois.

Pour les étudiants souhaitant louer pour un semestre seulement, la redevance mensuelle est majorée. En cas de prolongation sur 12 mois la majoration est remboursée.

Les réservations se font à l'aide du document joint.

SIGNATURE DU CONTRAT

Suite à votre réservation vous seront envoyés :

- le contrat de sous-location

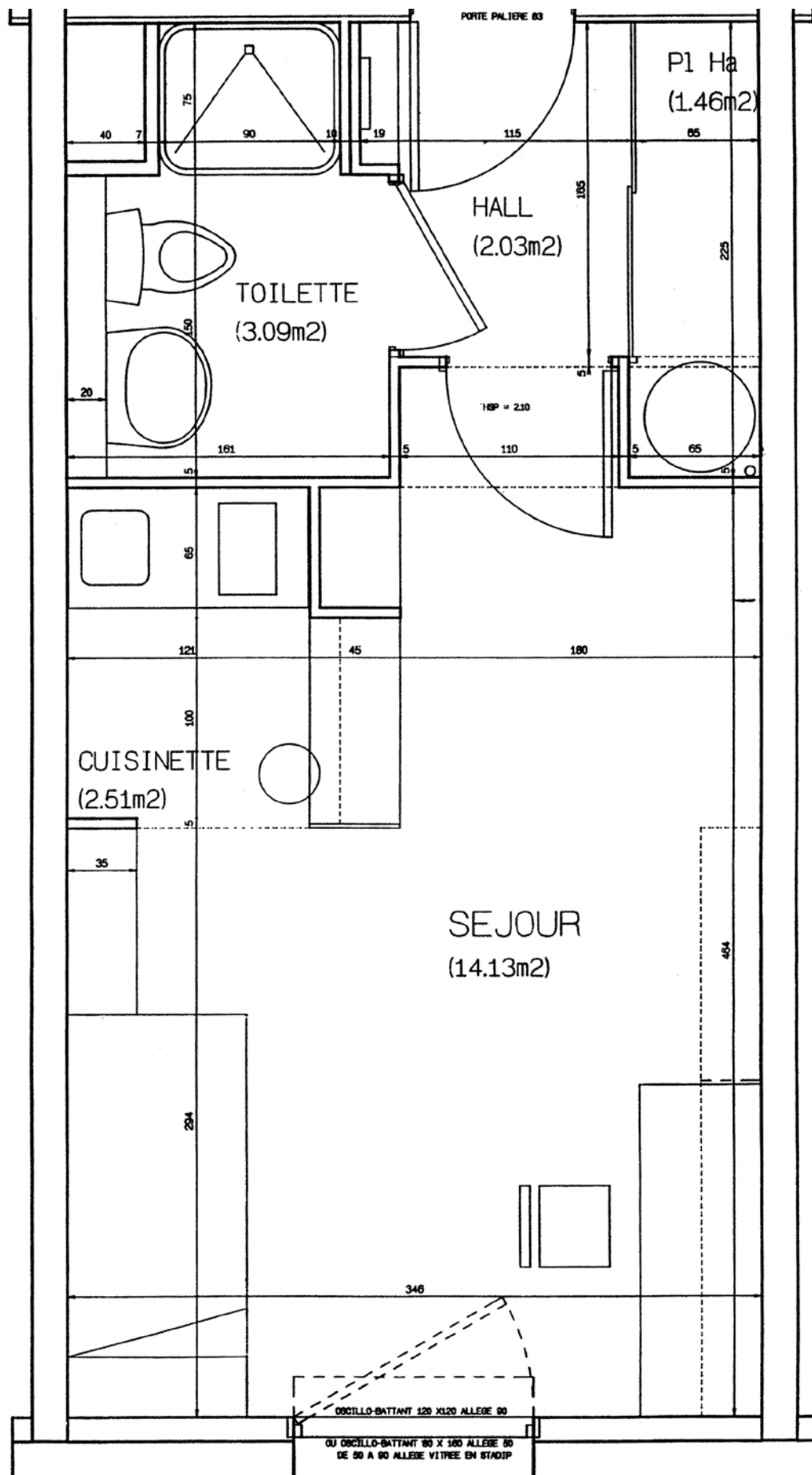
- l'acte de caution solidaire

que vous nous remettrez signés, avant votre arrivée, accompagnés du chèque de dépôt de garantie, afin de confirmer votre inscription.

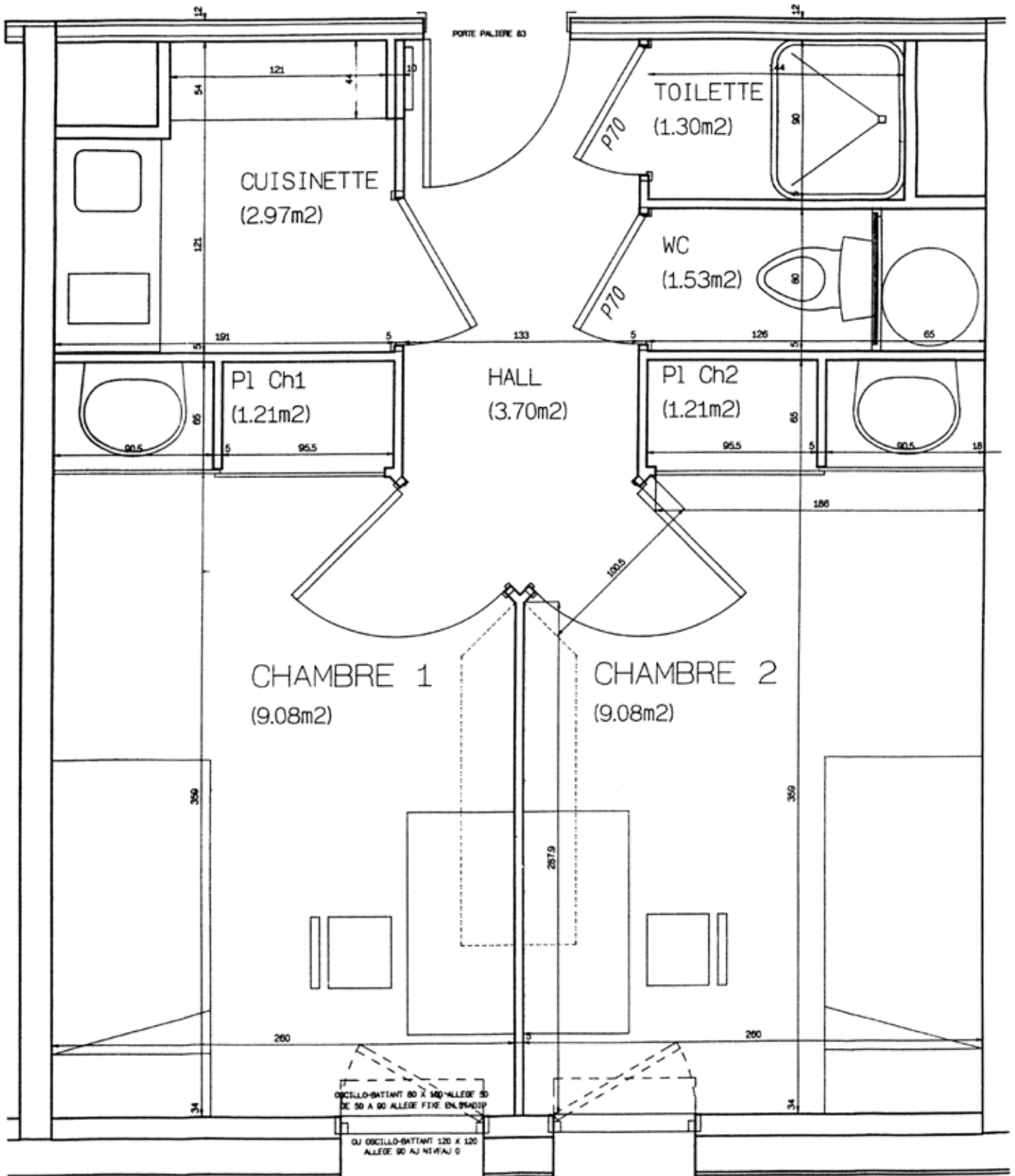
>> NOTA : LES ANIMAUX NE SONT PAS ACCEPTÉS DANS LA RÉSIDENCE

Des rondes de surveillance sont effectuées la nuit par une société prestataire de services.

LOGEMENT SIMPLE : 23,22m²



LOGEMENT DOUBLE : 30,08m²





DEMANDE DE RÉSERVATION

À remplir au nom de l'étudiant

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville : Code Postal :

Pays :

Téléphone Fixe :

Téléphone Mobile :

Adresse mail :

Formation suivie :

Établissement (Iméa - autre) :

.....

Réserve :

un logement : individuel

double

handicapé

un emplacement de parking : couvert

en surface

Pour une durée de location d'une année minimum

à compter du

Joindre un chèque de 50 € à l'ordre de logimea (adhésion à logimea)

Adresse de retour courrier :

LOGIMÉA - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon

NB. : Ce chèque sera conservé par LOGIMEA dans les cas suivants :

- si le désistement n'est pas confirmé le jour des résultats du Bac,

- pour frais de dossiers en cas de désistement après constitution du dossier complet.

Date et signature